



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **MEDIAWAN DEVIENT LE PREMIER SPAC AYANT ABOUTI EN FRANCE AVEC L'APPROBATION PAR SES ACTIONNAIRES<sup>1</sup> DE L'ACQUISITION INITIALE DE GROUPE AB**

**Paris, le 13 mars 2017.** Mediawan SA (ou « Mediawan »), le premier « SPAC » (Special Purpose Acquisition Company ou véhicule d'acquisition coté), fondé par Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse (ensemble les « Fondateurs ») et coté sur Euronext Paris depuis le 22 avril 2016, annonce que ses actionnaires<sup>1</sup>, réunis en assemblée spéciale ce jour, ont approuvé l'Acquisition Initiale de Groupe AB, un acteur majeur de la production, distribution et agrégation de contenus TV en Europe francophone, avec une majorité de vote de 82.2% des actionnaires présents ou représentés lors de l'assemblée. Cette approbation des actionnaires fait de Mediawan le premier SPAC ayant abouti en France.

Comme annoncé le 30 janvier dernier, Mediawan est entrée en négociations exclusives avec les dirigeants de Groupe AB ainsi que ses actionnaires, Claude Berda et TF1, dans le cadre d'une promesse d'achat en vue d'acquérir 100% des actions existantes de Groupe AB. Conformément aux stipulations des statuts de Mediawan ainsi qu'aux engagements pris au moment de l'introduction en bourse, l'Acquisition Initiale était soumise à l'approbation d'au moins deux tiers des actionnaires<sup>1</sup>. Le conseil de surveillance de Mediawan avait préalablement et à l'unanimité (y compris ses membres indépendants) approuvé l'Acquisition Initiale et par conséquent, le directoire a recommandé aux actionnaires de voter en faveur du projet.

*« Nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien et nous nous réjouissons du résultat de ce vote qui démontre la confiance des investisseurs français et internationaux dans la stratégie et les perspectives de développement de Mediawan. Nous avons désormais à cœur de finaliser l'acquisition de Groupe AB qui constituerait une première étape de choix dans la constitution d'une plateforme dynamique susceptible d'agréger efficacement des contenus premiums à travers de futures acquisitions »* a déclaré Pierre-Antoine Capton, directeur général et président du directoire de Mediawan.

La réalisation de l'Acquisition Initiale reste soumise à certaines conditions usuelles, dont l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement

---

<sup>1</sup> Hors Fondateurs

du Grand-Duché de Luxembourg pour les activités de diffusion. Sous réserve de ces conditions, la réalisation définitive de l'Acquisition Initiale devrait intervenir au cours du premier semestre 2017.

A la suite de la réalisation de l'Acquisition Initiale, l'ensemble des actions composant le capital social de Mediawan (y compris celles détenues par les Fondateurs) seront automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires de Mediawan, et les bons de souscription d'actions ordinaires émis lors de l'introduction en bourse deviendront exerçables.

Les résultats des votes sont disponibles sur [www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr).

### **Contacts:**

[press@mediawan.eu](mailto:press@mediawan.eu)

### **A propos de Mediawan**

Mediawan est un véhicule d'acquisition (dit « SPAC ») constitué en France, et ayant levé en avril 2016, dans le cadre d'un placement privé international, un montant de 250 millions d'euros à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris. Mediawan a été fondée par Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse dans le but d'acquérir une ou plusieurs sociétés cibles dans le domaine des médias traditionnels et digitaux ou dans le secteur du divertissement en Europe ("l'Acquisition Initiale"). Pierre-Antoine Capton est le fondateur de 3e OEil Productions, actuellement premier producteur indépendant de média en France. Xavier Niel est le fondateur et l'actionnaire principal du groupe français Iliad, coté à Paris, un des principaux opérateurs télécoms convergents, présent à travers la marque Free. Xavier Niel investit également dans 50 à 100 jeunes entreprises dans le monde à travers sa société d'investissement Kima Ventures. Xavier Niel a par ailleurs fondé le plus grand incubateur digital au monde – «1000 start-ups @La Halle Freyssinet» – basé à Paris. Depuis 2010, il est aussi propriétaire, avec M. Pierre Bergé et M. Matthieu Pigasse, du Groupe Le Monde ainsi que du magazine l'Obs, dont ils ont fait l'acquisition en 2014. Matthieu Pigasse occupe le poste de responsable mondial des activités de Fusions & Acquisitions et conseil aux gouvernements du groupe Lazard ainsi que celui de directeur général de Lazard en France. Il est également actionnaire de plusieurs groupes de médias en France : actionnaire majoritaire des InRockuptibles, de Radio Nova, propriétaire du groupe Le Monde et de l'Obs avec Xavier Niel et Pierre Bergé, actionnaire de l'édition française du Huffington Post, de Vice France et de Melty Group.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de Mediawan : [www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)

## **A propos de Groupe AB**

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édition de chaînes TV et de services digitaux associés. Le groupe a un portefeuille de 19 chaînes de télévision, largement distribuées en Europe francophone et en Afrique. Groupe AB est un des gestionnaires de contenu les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue et une production en interne d'environ 80 heures par an.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de Groupe AB: [www.groupe-ab.fr](http://www.groupe-ab.fr)

### **Avertissement :**

La communication, la publication ou la diffusion du présent communiqué peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Par conséquent, toute personne qui pourrait se trouver en possession du présent communiqué est tenue de se renseigner au sujet de telles restrictions éventuelles et de s'y conformer.

Le présent communiqué n'est pas et ne doit pas être considéré, en toutes circonstances, comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, une recommandation d'investissement ou une sollicitation de vote ou d'approbation.

### **Informations complémentaires concernant l'Acquisition Initiale**

En amont de l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan (hors Fondateurs) s'étant tenue le 13 mars 2017, Mediawan a publié sur son site internet ([www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)) la documentation pertinente, et notamment un rapport du Directoire relatif au projet d'Acquisition Initiale.

Les actionnaires et les autres personnes intéressées sont invités à lire attentivement dans son intégralité le rapport du Directoire, car il contient des informations importantes sur le projet d'Acquisition Initiale.

Mediawan attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits dans la section « Risks Factors » du prospectus de Mediawan, ayant reçu de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le visa n ° 16-132 le 11 avril 2016 (le « Prospectus ») et disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de Mediawan ([www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)) ainsi que sur les facteurs de risque inclus dans le rapport du Directoire disponible sur le site de Mediawan ([www.mediawan.fr](http://www.mediawan.fr)). La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les opérations, les conditions financières, les résultats ou les objectifs de Mediawan, ou sur le cours de bourse des titres de Mediawan. En particulier, Mediawan ne peut pas garantir que l'opération envisagée objet du présent communiqué arrivera à son terme.

### **Déclarations prospectives**

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs, perspectives ou d'autres déclarations prospectives qui peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « anticiper », « croire », « s'attendre à », « estimer », « planifier », « ambitionner » et « projet » et d'autres expressions similaires qui indiquent des événements ou des tendances futures et qui ne sont pas des énoncés de faits historiques. Ces objectifs, prévisions ou autres déclarations prospectives, qui peuvent concerner le chiffre d'affaires, les bénéfices, la performance, les stratégies, les perspectives et les activités de Mediawan, de Groupe AB ou de l'entité issue de la réalisation de l'Acquisition Initiale proposée, sont basés sur des données actuelles (y compris les informations fournies à Mediawan par Groupe AB et ses actionnaires dans le cadre de l'opération envisagée), ainsi que sur des hypothèses et analyses faites par Mediawan à la lumière de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs attendus et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Ces déclarations prospectives peuvent évoluer ou être révisées en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris en particulier les facteurs de risque susmentionnés. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment sur ces déclarations prospectives qui ne sont valables qu'à la date de leurs énonciations. Mediawan décline expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour ou de modifier les objectifs, prévisions ou autres déclarations prospectives contenus dans le présent communiqué, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou la réglementation en vigueur l'exige.